



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_137-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-137 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 – 2/2
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_137-DE

Sur proposition de Madame Brigitte Nabet-Girard, conseillère communautaire déléguée en charge de la culture,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

La Communauté d'agglomération du Libournais soutient des associations portant des initiatives et manifestations culturelles d'intérêt communautaire. Ces événements représentent un vecteur d'image participant à la promotion et au rayonnement du territoire Libournais.

Vu l'avis de la Commission « Culture » du 29 mars 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURES	MANIFESTATIONS	MONTANT
LES AMIS DE L'ABBATIALE DE GUITRES	Saison musicale de l'Abbatiale et chant choral 14 juill.-18 sept. 2022	5 000 €
MKP-MUSIK A PILE	MusiK à Pile 9-11 juin 2022	5 000 €
PERMANENCES DE LA LITTERATURE	Littérature en jardin 24 juin-3 juill. 2022	4 000 €
CASTILLON 1453	La Bataille de Castillon 21 juill.-20 août 2022	3 000 €
LUCANE MUSIQUES	Programmation musicale 1 ^{er} -3 juill. 2022	2 600 €
ENTRE-DEUX-ARTS	D'Ici danse ! 19 sept.-2 oct. 2022	2 300 €
IMAGES ET LUMIERE	Le Printemps photographique de Pomerol 6-7 mai 2022	1 800 €
MASCAROCK	Mascarock 19-20 août 2022	1 500 €

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_138-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-138 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT (2022-2025) METS LA PRISE-L'ACCORDEUR (SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES)

Sur proposition de Madame Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère communautaire déléguée à la Culture,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Le projet culturel et artistique de L'Accordeur, géré par l'Association Mets La Prise, est implanté sur le territoire libournais depuis 2012. Acteur animé de la volonté de développer des liens entre artistes, habitants, tissu associatif local, lieux de production et de diffusion, il s'inscrit dans un fort réseau partenarial et est cofondateur du Lama (collectif libournais des acteurs de musiques actuelles).

Générateur de lien social, de ressources professionnelles et de retombées économiques pour le Libournais, L'Accordeur joue un rôle structurant en tant qu'acteur professionnel du développement du Libournais et créateur de projets participatifs d'éducation artistique et culturelle : une démarche tout à la fois *fondatrice* sur le territoire et *formatrice*.

Pour la période 2022-2025, la Direction des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde, La Cali et la Ville de Saint-Denis-de-Pile se sont associés pour accompagner la mise en œuvre du projet artistique et culturel porté par Mets la prise/L'Accordeur défini dans une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Pour défendre ce maillon essentiel pour l'accessibilité à la culture, les partenaires publics s'engagent donc, sous réserve de l'inscription des crédits à leurs budgets primitifs respectifs, à soutenir financièrement le fonctionnement général de l'association sur toute la durée de la convention, sur la base des engagements, obligations et modalités d'évaluation tels que définis dans la CPO.

Ainsi, il est proposé qu'une contractualisation spécifique soit mise en place entre La Cali et l'Accordeur (association Mets la prise) par le biais, cette fois, d'une convention d'objectifs et de financement.

Cette convention spécifique :

- porte sur une durée de quatre ans (2022-2025),
- fixe le montant annuel de référence de la subvention communautaire (32 000 €) sur les quatre prochaines années. Ce montant pouvant être évolutif en fonction des objectifs mis à jour de façon collégiale avec la Direction des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde, la Ville de Saint-Denis-de-Pile et l'Accordeur d'une part, et du vote du budget annuel de la Cali d'autre part.

Vu l'avis de la Commission « culture » du 11 janvier 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 11 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (59)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention d'objectifs et de financement pour l'Accordeur, géré par l'association Mets la prise, et tout avenant y afférant.

Imputation budgétaire :

chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40

chapitre 65 – compte 657341 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe Buisson', written over the official seal.

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220510-2022_05_138-DE